

Décembre 09

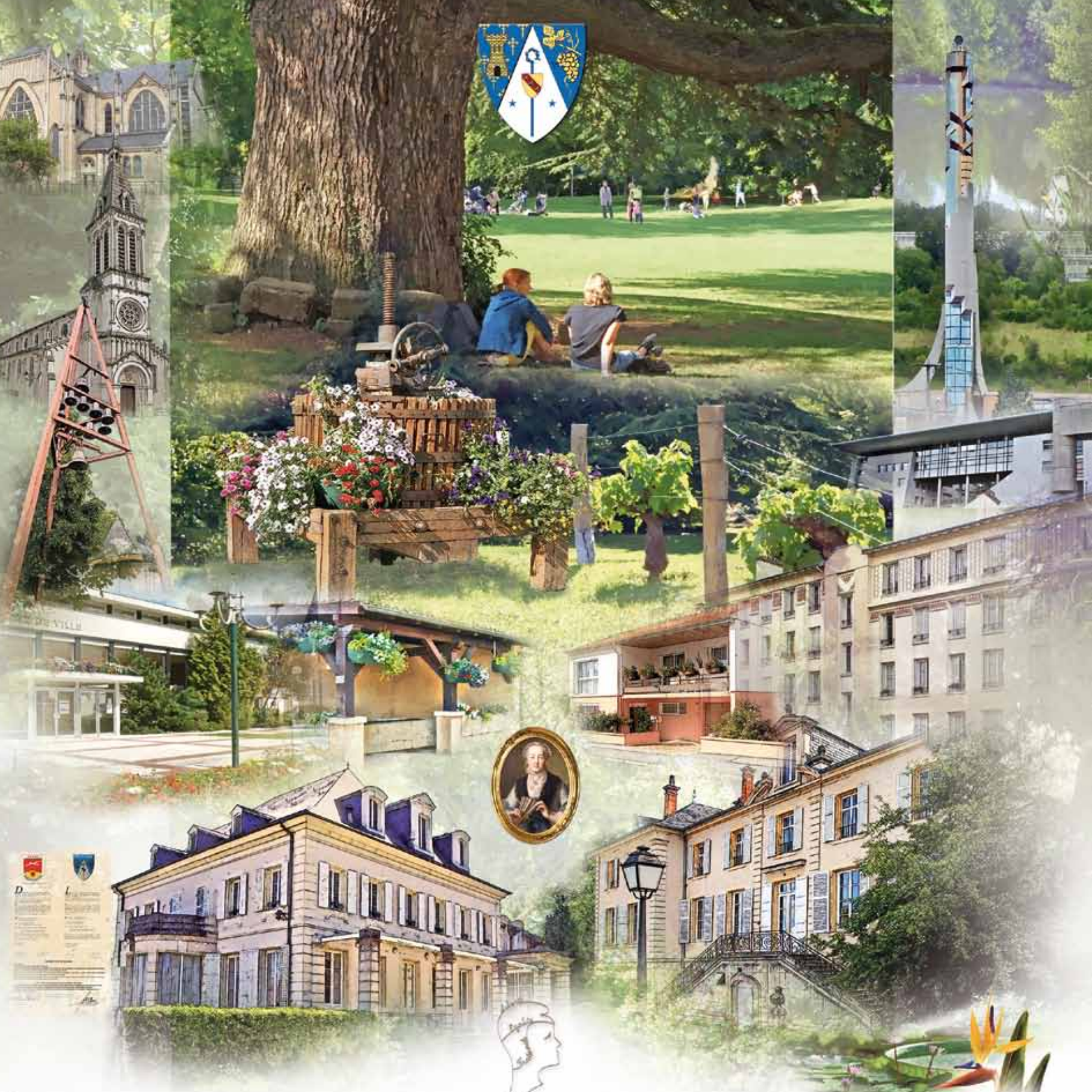
n° 32

Killers

Nouvelles

**Le boulodrome,
c'est (c)ouvert !!!**

C.O.S. VILLERS
PÉTANQUE



Le maire, le conseil municipal
et le personnel communal de



vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2010



Comme tous les ans, la période des fêtes constitue une parenthèse agréable au milieu des contraintes et soucis du quotidien. Cette année peut-être encore plus que d'ordinaire, après une année 2009 particulièrement morose et difficile pour beaucoup d'entre nous.

C'est désormais le temps des illuminations de Noël qui font pétiller de joie les yeux des plus petits comme des plus grands.

Parce qu'à Villers, l'on croit fermement au développement durable, la municipalité a décidé d'investir dans des illuminations fonctionnant avec des LED : elles ont l'avantage de consommer moins et donc de coûter beaucoup moins cher à l'utilisation. Ainsi, six motifs consommeront 170 Kwh au lieu de 9700 Kwh, pour une dépense estimée à 13,44 euros au lieu de 776,16. Nous envisageons de renouveler les motifs traditionnels par d'autres de la nouvelle génération, afin de maintenir cette merveilleuse tradition de Noël au meilleur coût pour les Villarois. Cela se fera progressivement année après année.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. J'espère que cette période de fête sera propice à l'amitié et aux retrouvailles familiales.

Pascal Jacquemin
Maire,
Conseiller régional



Hommage à Martine Marchand (1952 – 2009)

Martine Marchand, conseillère municipale déléguée à la Petite enfance et au Cadre de vie, est décédée le 30 novembre 2009. Villers Nouvelles présente à sa famille ses plus sincères condoléances, et publie ici le poème que son amie et collègue au Conseil municipal, Chantal Mayer, avait écrit, à la demande de Martine, et qu'elle a lu lors de ses obsèques.

A Martine...

*Je suis restée longtemps l'inspiration muette
Et la plume rebelle à coucher quelques lignes
Joliment façonnées et qui puissent être dignes
De toi dont le départ me laisse bien défaire.*

*A te voir nous quitter il faut bien nous résoudre
Alors avec les mots j'ai dû bien en découdre
Pour tenter humblement de pouvoir définir
Au moment des adieux ce qu'on peut ressentir.*

*Mais si le verbe avait le don de retenir
J'aurais voulu alors m'acharner à écrire
De beaux mots inventés, car ils n'existent pas
Ceux qui signifieraient : non, ne nous quitte pas !*

*Même si le souvenir embellit le passé
Je sais que la mémoire ne saura point garder
Les moments ennuyeux, tristement endurés
Mais ceux que l'on te doit sont à jamais gravés.*

*Qui sait si nous pourrions transfigurer l'absence
Lui donner l'illusion de ta chère présence
Si revivre en pensée nos moments près de toi
Suffira à tromper notre manque de toi ?*

*A toi, Martine, qui fus la douceur incarnée
L'amie discrète et sûre dont la fidélité
S'est avérée sincère et jamais démentie
Dans les moments bénis où tu fus dans ma vie*

*Je veux dire aujourd'hui la peine que j'éprouve
Et le grand désarroi dans lequel je me trouve
De te voir t'en aller, tu donnais, ô combien
A ceux, autour de toi, qui en avaient besoin.*

*Pourtant je sais, Martine, que dans ta ville aimée
Quand revient le printemps et que la vie renaît
Chacune de ces fleurs dont tu as tant pris soin
Nous parlera de toi, tu ne seras pas loin.*

SOMMAIRE

Trophées des sports 09 Boulodrome couvert City stade du Placieux	Pôle senior Le chauffage dans les FPA	Agenda Patrick Schoenstein honoré Béatrice Tabah Warren Zavatta Gilles Mechin « Ma mère pour en finir avec... »	Le nouveau CME Villécolobus	Compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre Extrait du compte administratif 08	En bref											
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Vos démarches d'état-civil	Album photos septembre, octobre, novembre	Rencontre des acteurs économiques	Palmarès du concours des Maisons fleuries 2009	Expression des groupes politiques Relations avec la CUGN											

SPORT SPORT SPORT

TROPHÉES SPORTIFS VILLAROIS 2009

La remise des trophées sportifs villarois 2009 s'est déroulée au Centre des Ecraignes vendredi 27 novembre. Un public chaleureux et enthousiaste est venu rendre hommage aux jeunes et moins jeunes sportifs de la ville. La cérémonie était présentée par Pascal Jacquemin et les représentants de l'équipe municipale qui avaient invité pour l'occasion Steed Tchicamboud, joueur au SLUC Basket, Bakaye Traore, joueur à l'ASNL, Christophe Millard, Directeur régional du FNSU (fédération nationale sportive universitaire), Louis Jacquot, Président du Comité départemental olympique sportif, Jean-Marie Thiriet, Président du District Foot 54 Sud, Pierre Baumann, Nelly Deville, adjointe aux sports de Vandoeuvre, Daniel Verhulst, adjoint aux sports de Laxou et Jean-Charles Bregeon, Directeur administratif du SLUC Basket.

Remise du prix de l'équipe de l'année aux filles du Cos Rugby



Voici le palmarès 2009 des trophées des sports :

Gymnastique volontaire Jolibois : Monique Harle (dirigeant) ■ Geneviève Lemoine (instructeur) ■ Esther Grosjean (adhérente depuis 1975)

Badminton : Marie Cesar (dirigeant) ■ Equipe 1 de nationale 2 ■ Marin Baumann ■ Lorraine Baumann

Cos Tour Pédestre : Jacqueline Combettes (dirigeant)

Association familiale : Marie Delanoe ■ Shirley Starck ■ Caroline Tolazzi ■ Lorraine Audinot ■ Laura Weingand ■ Alexia Moreira ■ Melissa Richalet ■ Mayan Koujuk ■ Léa Antoine ■ Caroline Desreumaux ■ Amandine Adam ■ Celia Benkheda (Equipe 1 et 2 de GRS) ■ Michèle Pernot (dirigeant)

VTT Fun club : Didier Cesar (dirigeant) ■ Nicolas Rossignol ■ Guillaume Henry ■ Lison Liardet

Cos Volley Ball : Olivier Musquar (dirigeant), Pierre Talotte ■ Christophe Lu ■ Yannick Perrin ■ Simon Dell'erba ■ Pierre Zeimet ■ Théophile Varnier ■ Florian Caruel ■ Lucas Valdenaire ■ Lambert Thiel ■ Matthieu Bohr ■ Gilou Pierre (espoirs garçons) ■ Baptiste Arnould ■ Thomas Salzard ■ Luka Vujovic ■ Pavlé Vujovic ■ Romain Tabbone ■ Etienne Misert ■ Nicolas Voisin ■ Lucas Falcone ■ Florian Jeanneteau (benjamins garçons)



J-P. Moulin, un présentateur toujours prêt à mouiller sa chemise



Cos Twirling bâton : Marjorie Bondarewicz (dirigeant) ■ Anaël Abalo ■ Chloé Ferrari ■ Dylan Ferrari

Cos Tennis : Marie-Christine Baccus (vice-présidente) ■ Noémie Bellott ■ Clara Bacus ■ Lisa Bellott ■ Véronique Tolazzi (dirigeant)

Cos Tennis de table : Daniel Monchablon (trésorier et vice président) ■ Michel Nusbaum ■ Manu Cruchant

Cos Rugby : Marie-Jeanne Valzer (secrétaire générale) ■ Delphine Cartier ■ Marie Colin ■ Alexandra Coularis ■ Séverine Didier ■ Stella Guilhou ■ Manon Hutin ■ Camille Leroy ■ Jeanne Montpied ■ Prescillia Nicolas ■ Alexia Philbert ■ Audrey Philbert ■ Anne Pompey ■ Nancy Steinfeld ■ Eugénie Rémy (équipe féminine)

Cos Karaté : Christian Vallee (cadre technique) ■ Laura Cruaux ■ Marion Marzonna ■ Anthony Gillet

Villers-handball : Nicolas Perrey (dirigeant) ■ 16 ans et seniors filles

Cos gymnastique : Emmanuelle Jerome (monitrice diplômée) ■ Lou Vautrin ■ Manon Nocus ■ Romane Bonnet

Cos Football : René Girardin (dirigeant) ■ Poussins 1 et 2

Cos Athlétisme : Christiane Jolimet-Ruzic (entraîneur bénévole) ■ Fanny Kinzelin ■ Marie Donineaux ■ Nicolas Morot ■ Nacim Fahcouch

Avenir cycliste de Villers : Bertrand Hassoux (secrétaire) ■ Vincent Malbos ■ Julien Houisseaux ■ Mathieu Rincet

Cos Basket : équipe de Baby Basket ■ Regis Lhoste (dirigeant)

SPORTSSCOLAIRES :

UFR STAPS : Equipe de football masculin de l'université Henri Poincaré ■ Jenny Leonard ■ Pierre Joncourt ■ Julie Nivoix

Ecole élémentaire Camus

Collège Chepfer : Thierry Blin (encadrement volley) ■ Léa Pierrel ■ Stéphane Davidas ■ Romain Tabbone ■ Thomas Salzard ■ Etienne Misert ■ Luka Vujovic ■ Pavlé Vujovic ■ Florian Jeanneteau ■ Nicolas Voisin (volley benjamins)

Equipe de l'année :
Equipe féminine du Cos Rugby
4^e en championnat national
Sportif de l'année :
Christiane Jolimet-Ruzic
Championne d'Europe sur 1500m, championne d'Europe sur 3000m, vice-championne d'Europe sur 800m

Christiane Jolimet-Ruzic, sportive de l'année 2009



LE BOULODROME COUVERT EST OUVERT !

Ils l'attendaient depuis tant de lancers du cochonnet qu'ils avaient fini par ne plus y croire. Et, samedi 5 décembre 2009, c'est en nombre que les « pieds-tanqués » de Villers-lès-Nancy sont venus assister à l'inauguration officielle de leur boulodrome couvert. Aussitôt les discours achevés, ils ont pris possession des lieux pour les premières parties, dans ce nouveau bâtiment, qui s'est tout de suite animé du bruit des boules qui s'entrechoquent !

René Kodinger, le président du COS Pétanque a tenu à remercier non seulement la municipalité, et en particulier, Pascal Jacquemin et Jacqueline Hermouet-Pajot pour leur tenacité, mais aussi Saint-Nicolas pour le beau cadeau qu'est ce boulodrome couvert, « intégré parfaitement dans le paysage ». Et c'est vrai qu'avec tout le bois et les parements en pierre qui constituent son enveloppe extérieure, le bâtiment s'insère harmonieusement dans l'environnement du Boulodrome de l'amitié.

Demandé depuis plus de 10 ans par le COS Pétanque, les premiers projets pour le boulodrome couvert ont été présentés par le COS Pétanque en 2004. De 2004 à 2007, le dialogue a été permanent entre la municipalité et le club, pour en déterminer les caractéristiques, aboutissant à un projet, qui s'il n'est certes pas assez grand pour accueillir des compétitions nationales, correspond aux attentes des joueurs de pétanque de Villers.

Après l'achat par la ville du terrain en 2007, et la définition d'un projet architectural cohérent, la construction a démarré en novembre 2008, comme l'avait promis le Maire pendant la campagne électorale de 2008.

Malgré la polémique entourant la construction et les actes de vandalisme qui ont émaillé les travaux, la municipalité et les 9 entreprises impliquées ont accompli leur mission dans les délais annoncés.

Ce boulodrome couvert va permettre aux pratiquants de ce sport familial par excellence, de s'adonner à leur sport préféré. Mais déjà les projets ne manquent pas au niveau du COS Pétanque : ainsi, comme l'a annoncé son président, « pour rendre utile et attractif cet outil, (...) des rencontres officielles et de loisirs de boules en direction des Villarois et autres » vont y être organisées.

De plus, le COS Pétanque va maintenant développer une action en direction des enfants de toutes les écoles villaroises pour leur faire découvrir la pétanque, qui est le 8^e sport pratiqué en France par le nombre de licenciés.



Premières boules

LE CITY-STADE DU PLACIEUX EST INAUGURÉ !

Quelques jours après l'inauguration du boulodrome couvert, place à un nouvel équipement sportif, à destination prioritairement des plus jeunes cette fois-ci : le city-stade du Placieux, au cœur d'un quartier en pleine mutation avec la fin des travaux des résidences Plein soleil.

Depuis longtemps, les jeunes du Placieux demandaient des installations pour pouvoir se retrouver et pratiquer une activité sportive. De nouvelles familles et leurs enfants s'étant installés tout près, dans les résidences Plein soleil, il était important de répondre à leurs besoins. Les jeunes Villarois du quartier vont donc pouvoir profiter de cette installation flambant neuve.

Le city-stade du Placieux est une aire de jeux aux couleurs de la ville, d'une superficie de 34 mètres sur 12, constituée de deux modules : l'un - le plus grand - pour les adolescents, l'autre pour les plus jeunes afin que personne ne soit oublié et que tous aient la possibilité de s'adonner à leur sport favori, que ce soit foot, basket, hand ou volley pour les plus grands ou foot et hand pour les plus petits.

Dans son discours, Pascal Jacquemin a rappelé à ses jeunes concitoyens que ce city-stade représente un investissement important de 70 000 euros, tout en notant qu'il savait compter sur ses utilisateurs pour veiller à en prendre soin et assurer ainsi la longévité de cette installation. Il a également confirmé, à terme, la construction d'un troisième city-stade, près du collège Chepfer, pour que les jeunes de chaque quartier de Villers disposent à terme de leur aire de jeux.



Inauguration en compagnie des enfants du Cos Handball et du Cos Football

Zoom sur les démarches d'Etat-civil

Au 3 rue Maurice André à la Mairie annexe, se trouve un des services les plus fréquentés de la mairie : le service Population/Etat-civil où les citoyens de Villers-lès-Nancy peuvent notamment obtenir une carte d'identité ou un passeport, se faire enregistrer sur les listes électorales, se faire recenser pour les jeunes de 16 à 18 ans, ... Petit tour d'horizon des informations pratiques à savoir pour faire ses démarches sans souci.

La carte d'identité

La carte nationale d'identité est un document officiel d'identification des citoyens français. Elle n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée en cas de contrôle d'identité par la police ou en cas de demande de justificatif d'identité. Elle est délivrée à toute personne de nationalité française qui en fait la demande, sans condition d'âge. Elle est valable dix ans, mais, même périmée, elle permet à son titulaire de justifier de son identité sur le territoire national, à condition que la photographie soit ressemblante. La carte nationale d'identité informatisée, créée par le décret du 19 mars 1987 remplace la carte d'identité «papier». Elle est délivrée sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 1995 (métropole et DOM). Plus petite que la carte papier, elle est en plastique rigide (10,5 x 7,5 cm). Cette carte informatisée permet de limiter les risques de falsification ou de contrefaçon. La détention d'une carte d'identité en cours de validité permet de circuler à l'intérieur de tous les pays de l'Union européenne.

Depuis 2005, la photographie doit répondre à des critères bien précis, et il est nécessaire d'utiliser les photographies prises dans des cabines automatiques ou par un photographe professionnel :

- **Format** : la photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
- **Qualité de la photo** : la photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
- **Luminosité / contraste / couleurs** : la photo doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
- **Fond** : le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.
- **La tête** : la tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.
- **Regard et position de la tête** : le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.
- **Regard et expression** : Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
- **Visage et yeux** : le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
- **Lunettes et montures** : les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

Pour demander une carte d'identité, il faut obligatoirement se munir :

- De l'ancienne carte d'identité. En cas de perte ou de vol de l'ancienne carte d'identité, un droit de timbre de 25 euros sera exigé. Il faudra de plus produire une déclaration de perte (faite en Mairie) ou de vol (délivrée par les services de police)
- D'une copie intégrale de l'acte de naissance original et datant de moins de 3 mois pour une 1^{ère} demande, un renouvellement de carte d'identité cartonnée, en cas de perte ou de vol de la carte d'identité
- De deux photographies identiques
- D'un justificatif de domicile
- Du livret de famille pour les personnes mineures, les femmes mariées ou divorcées autorisées à conserver le nom de famille de leur ex-conjoint
- Du jugement de divorce définitif pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés et les femmes divorcées autorisées à conserver le nom de famille de leur ex-conjoint ou l'ordonnance du juge statuant sur la garde des enfants pour les enfants mineurs de parents non mariés mais séparés.

Il est obligatoire d'être présent, à partir de 13 ans, pour remplir et signer sur place le dossier.

Les pièces suivantes sont acceptées comme justificatif de domicile :

- une attestation d'assurance habitation ou l'avis d'imposition de l'année en cours
- une facture de téléphone fixe (éventuellement de mobile)
- une quittance de loyer, une facture d'électricité ou de gaz de moins de trois mois (pas d'échéancier)

Le passeport

Le passeport est un document de voyage individuel, valable 10 ans, qui permet à son titulaire de certifier de son identité. La première demande et le renouvellement de passeport suivent la même procédure (un nouveau passeport étant fabriqué dans les deux situations). Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents, chaque enfant devant disposer d'un passeport personnel.



Service état-civil : 03 83 92 12 15

guide de réalisation d'une photo conforme

Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place. Il est délivré en 2 à 3 semaines.

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

L'utilisateur peut se rendre dans n'importe quelle commune de France pour se faire délivrer un passeport. En pratique, la démarche ne pourra être effectuée que dans une mairie équipée d'une station permettant l'enregistrement des demandes de passeport. 34 stations de ce type ont été réparties dans 20 communes de Meurthe-et-Moselle. Les plus proches de Villers-lès-Nancy sont situées à la Mairie de quartier de Nancy-Haussonville (40 bis, rue Joseph Laurent), à la Mairie de Laxou (3 avenue Paul Déroulède) et à la Mairie de Vandoeuvre (7, rue de Parme). Vous pouvez cependant vous rendre au service Etat-civil de Villers pour obtenir un dossier et les explications pour le remplir, que vous rendrez dans une des communes équipées (liste complète disponible au service Etat-civil). Enfin, il faut déposer sa demande et retirer son passeport au même endroit.

Quelles pièces justificatives ?

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois (même conditions que la carte d'identité)
- Un justificatif de domicile ou de résidence (même conditions que la carte d'identité)
- La carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une) pour une première demande, l'ancien passeport pour un renouvellement
- Un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
- Un justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
- ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité
- Des pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Quel coût (en timbres fiscaux) ?

Si vous fournissez des photos, 88 euros pour un adulte (89 euros si la photo est réalisée en mairie via la station), 45 euros pour un mineur de plus de 15 ans, 20 euros pour un mineur de moins de 15 ans.

L'inscription sur les listes électorales



Les 14 et 21 mars 2010 auront lieu les élections régionales. Pour pouvoir voter à Villers-lès-Nancy, il faut être inscrit sur les listes électorales de la Ville au 31 décembre 2009. Les personnes déjà électrices à Villers-lès-Nancy en 2009 et n'ayant pas eu de changement dans leur situation familiale sont toujours inscrites en 2010.

Les personnes ayant emménagé dans la commune depuis le 1^{er} janvier 2009 doivent en revanche se présenter au service état-civil pour s'inscrire sur les listes (la radiation des listes électorales de leur précédente commune sera faite automatiquement). Pour ce faire, elles doivent remplir un formulaire disponible au service et présenter une photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso de la carte d'identité, double page d'un passeport où figure la photo, permis de conduire accompagné d'un justificatif de nationalité). Il est possible de télécharger le formulaire sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R16024.xhtml>, de le compléter et de le renvoyer accompagné des justificatifs.

Quant aux jeunes majeurs qui ont eu 18 ans depuis le 1^{er} mars 2009, ils sont normalement automatiquement inscrits, à condition de s'être bien fait recensés l'année de leur 16 ans. Si vous êtes dans cette situation et n'avez pas reçu de confirmation de votre inscription, vous pouvez contacter le service état-civil.

Le recensement à 16 ans

Le recensement est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1999. C'est une démarche civique essentielle, qui constitue après l'enseignement de défense en classes de 3^e et de 1^{ère}, la deuxième étape du parcours de citoyenneté des jeunes Français et Françaises. Cette obligation légale est à effectuer par tous, garçons et filles, dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Cette démarche se traduit par la délivrance d'une attestation de recensement, nécessaire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire). Elle est suivie par la JAPD, Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Les pièces à présenter :

- Pièce d'identité de l'intéressé et livret de famille des parents

Autres démarches administratives courantes :

- **La naissance** : aucune maternité n'étant installée sur le territoire de la commune, il n'y pas d'actes relatifs à la naissance qui sont effectués à Villers-lès-Nancy. En effet, tant l'enregistrement que la délivrance de copie d'acte de naissance sont faits dans la commune de naissance ;
- **Le mariage** : C'est une institution qui a pris de multiples formes selon les peuples et au cours de l'histoire. Il régit la formation et les règles de fonctionnement d'une communauté de vie avec initialement pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille. Avant la célébration du mariage civil, un affichage (la publication des bans) a obligatoirement lieu pendant 11 jours. Les pièces à fournir sont, pour chacun des époux : un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, une attestation de domicile (il est obligatoire qu'un au moins des conjoints réside à Villers-lès-Nancy pour que le mariage puisse y être célébré), une preuve d'identité, une photocopie de la carte d'identité des témoins (4 au maximum), le cas échéant une photocopie du certificat du notaire ayant rédigé le contrat de mariage et la copie des actes de naissance à légitimer. La Mairie de Villers ne peut établir de copies d'acte de mariage que pour les cérémonies qui s'y sont déroulées.
- **Le parrainage civil** : souvent appelé baptême républicain, c'est un acte citoyen, non religieux, au cours duquel les parrain et marraine prennent l'engagement solennel de suppléer les parents si ces derniers viennent un jour à manquer à l'enfant, dans toute la mesure de leurs forces et de leurs moyens. La cérémonie se déroule à l'hôtel de ville, en présence des parents, des parrain et marraine, des témoins et de la famille. Les pièces nécessaires sont le livret de famille des parents et les pièces d'identité des parrain, marraine et témoins.
- **Le décès** : la déclaration de décès est obligatoire dans les 24 heures. Il faut présenter à la Mairie du lieu du décès, une pièce d'identité, le livret de famille du défunt ou son acte de naissance et le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie. Si le décès a lieu dans un établissement de santé, les formalités seront faites automatiquement, et en cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci peut se charger des démarches.

LES SENIOR DE VILLERS ONT LEUR PÔLE !

Annoncé pendant les élections municipales, le Pôle senior est ouvert depuis début septembre 2009. Sa création répond au vieillissement progressif de la population villaroise : en 2008, 20 % des habitants de Villers-lès-Nancy avaient plus de 65 ans et 15 % plus de 70 ans.

Pour prolonger les actions de l'équipe municipale élue en 2001 (enquête auprès des plus de 65 ans pour connaître leurs besoins, organisation de conférences thématiques, création d'un registre de veille sanitaire et social, analyse des besoins sociaux sur le maintien à domicile, adhésion au Réseau gérontologique G. Cuny, les élus en charge du grand âge, Carine Jeannin, adjointe déléguée à la Solidarité et Danièle Joly, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, ont défini les modalités pratiques de mise en place du Pôle senior.

Une réponse adaptée à des demandes spécifiques

Régulièrement, le Maire, les élus, les agents de l'accueil ou du service solidarité/CCAS sont confrontés à des demandes de personnes âgées, souvent très spécifiques, qui peuvent révéler problématiques complexes, comme le montrent ces exemples à partir de situations réelles :

- Madame X, 65 ans, veut rencontrer le Maire pour lui exposer un problème avec un de ses enfants qui lui aurait « subtilisé » des papiers importants. La demande est transmise au service solidarité qui après plusieurs visites à domicile, établit un contact avec un autre enfant pour résoudre le problème. Les visites à domicile permettent également de comprendre que Madame X souffre d'isolement ;
- Monsieur X appelle pour sa voisine, 75 ans, qui a besoin d'aide pour son ménage et ses courses, mais ne sait pas comment faire ;
- Madame X, 90 ans, qui ne peut se déplacer, souhaite bénéficier de l'APA. Un agent se déplace à son domicile, mais l'association qui lui envoie une aide-ménagère a déjà monté le dossier. L'agent l'explique à Madame X, qui avait besoin d'informations ;
- Une connaissance appelle pour Monsieur X, âgé de plus de 80 ans, qui s'isole à son domicile, se dénutrit et n'accepte d'ouvrir sa porte à personne. Le service solidarité met en place une livraison des repas à domicile. Malgré tout, Monsieur X est hospitalisé et décède peu de temps après. Sa situation n'était pas connue et n'avait pas été détectée à temps.

La question centrale est « comment apporter de l'aide aux personnes qui n'en expriment pas, ou difficilement, le souhait ». Les situations dramatiques sont souvent dues à l'isolement des personnes : il faut détecter et anticiper les situations à risque, les besoins de communication et d'information.

Le Pôle senior, un dispositif de coordination, d'information et de communication

En matière d'accompagnement des personnes âgées, la proximité est un atout majeur. C'est pourquoi, le Pôle senior, supervisé par Danièle Joly et animé par Anne-Marie Louis, est le service de proximité que les personnes peuvent contacter pour exprimer une demande, des remarques, rechercher une aide, une orientation sur les thématiques qui les préoccupent.

Il assure une veille téléphonique, sorte de « SOS personnes âgées », pour recueillir les demandes et les besoins des seniors villarois ou de leurs proches, au moment où ils jugent opportun de les exprimer.

Différents types de réponses pourront y être apportées : une réponse immédiate par téléphone ou une prise de rendez-vous, sur place ou à domicile, pour évaluer la situation et les besoins précis ou encore une mise en relation avec un partenaire externe. Cette veille permet, par son côté « humain », un réel suivi des demandes.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), dispositif de télé-assistance, conditions d'accès à l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse), marche à suivre pour une recherche efficace de place en EHPAD, limites du rôle des partenaires, autant de sujets spécifiques qui demandent une connaissance approfondie et une pratique régulière. La référente du pôle senior, interlocuteur privilégiée des acteurs intervenant auprès des personnes âgées, possède cette technicité et développe des partenariats lui permettant de l'approfondir.

Enfin, la mise en place de tableaux de bord pertinents, à partir des relations téléphoniques ou phy-

siques avec les personnes âgées, mais aussi des informations récoltées par le « réseau senior » (voir ci-après) permettra de disposer de données fiables et réelles sur les besoins des villarois âgés.

Le Pôle senior, au cœur des actions en faveur des personnes âgées villaroises

D'autres actions sont en cours, parmi lesquelles la création d'un Conseil des sages, instance consultative de réflexions et de propositions pour éclairer le Conseil municipal ou la reprise des réunions d'information par thématiques à l'image de celles organisées de manière régulière de 2002 à 2008, ou encore une opération « Senior en vacances » en partenariat avec ANCV (agence nationale des chèques vacances) pour proposer à des seniors aux revenus modestes des séjours de vacances à tarifs très préférentiels.

Le Pôle senior pourrait aussi permettre la création d'un véritable « réseau senior » qui s'appuierait sur les acteurs déjà investis auprès des personnes âgées : structures d'aides ou de visites à domicile, associations de loisirs. Il assurerait la remontée des informations recueillies lors des visites à domicile, pourrait contribuer à développer le bénévolat au service des personnes isolées et une entraide au sein des quartiers, avec un soutien municipal. Il aurait un rôle important à jouer dans le cadre du plan canicule ou en saison hivernale pour renforcer et multiplier les contacts avec les personnes concernées.

Le Pôle senior sera au cœur de l'ensemble de ces actions à développer. Il sera le relais de l'information dans un double sens. Il sera le lieu où pourra être ciblée la communication sur une conférence, l'invitation de telle ou telle personne à rejoindre un groupe « seniors en vacances ».

Danièle Joly et Anne-Marie Louis en visite chez M. Pierre Laurent



Pour contacter le Pôle senior

3 rue Maurice André - 03 83 92 12 16
 polesenior@villerslesnancy.fr
 du lundi au vendredi
 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30

LE CHAUFFAGE DANS LES FPA

Comme chaque année, l'automne et l'hiver apporte leurs frimas... et des réclamations dans les Foyers logements pour personnes âgées. Consciente des besoins spécifiques des résidents, la municipalité a pris des mesures pour améliorer leur confort. Questions/Réponses sur les FPA et leur chauffage en 10 points.

1/ Les FPA ne sont pas des maisons de retraites

Les résidents des FPA sont des locataires, à qui la ville propose des services collectifs qu'ils ne trouveraient pas dans un immeuble classique. Certains sont gratuits : buanderie, animations municipales hors forfait bien-être, d'autres sont payants : repas de midi du lundi au samedi, animations du forfait bien-être, gardiennage. L'eau et le chauffage sont inclus dans les charges de location. En tant que locataires, les résidents sont soumis aux obligations classiques des locataires, à savoir le petit entretien de leur appartement (joints de robinet, chasse d'eau...)

VRAI

2/ La ville est propriétaire des FPA et y fait ce qu'elle veut

Les 2 FPA appartiennent à MMH, mais ils sont gérés par la ville : c'est la ville qui attribue les logements, perçoit les loyers, finance le salaire des agents municipaux qui y travaillent. C'est également la ville qui paye les petits travaux d'entretien pour les communs. Mais la ville paye à MMH des charges qui alimentent la PGE, ou Provision pour Gros Entretien. Dans le cadre de travaux dans les FPA, la ville est le « maître d'ouvrage ». Elle est donc à la base des travaux, et représente à ce titre les utilisateurs finaux à qui ils sont destinés. MMH en est le « maître d'œuvre », et est donc responsable des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage.

FAUX

3/ Les FPA sont des bâtiments difficiles à chauffer

Les FPA Paul Adam et Le Clairlieu ont 30 ans ! Ils ont été construits à une époque où les normes de construction en matière de consommation d'énergie étaient bien moins sévères qu'aujourd'hui. Il est donc normal qu'à bâtiment équivalent, ils soient à la fois plus énergivores et plus difficiles à maintenir en température qu'une construction récente. Mais un audit technique réalisé par Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH) en 2005 n'a pas suscité de préconisations particulières en terme d'isolation.

VRAI

4/ C'est MMH qui paye les travaux dans les FPA

Pour financer les travaux, MMH tire sur la PGE qui est une réserve financière, alimentée par les charges payées par la ville. Si le montant des travaux dépasse la somme disponible au titre de la PGE, la ville doit la compléter, soit

VRAI ET FAUX

par un apport direct de fonds, soit par un emprunt. MMH paye donc les entreprises qui exécutent les travaux, mais à partir de ressources obtenues auprès de la ville

5/ Il n'y a pas eu de travaux faits dans les foyers depuis longtemps

En 2003, toutes les chaufferies municipales ont été soit changées, soit remises à niveau, y compris celles de FPA. En 2007, d'autres travaux de chauffage importants ont été effectués dans les FPA : remplacement des colonnes montantes et de radiateurs au Paul Adam, remplacement du réseau de distribution et de radiateurs au Clairlieu. Ces travaux ont été financés par la PGE et un emprunt complémentaire.

FAUX

Actuellement, et pour une durée de 3 ans, un grand programme de travaux de sécurité est lancé afin de mettre en conformité les installations anti-incendie des FPA.

6/ La ville fait des relevés de chauffage dans les appartements

Depuis 3 ans, des relevés peuvent être faits chez chaque personne qui en fait la demande, à l'accueil de son foyer. Ils ont lieu sur une semaine, 24 heures sur 24. Ils permettent d'agir en tenant compte de la réalité et non pas d'une impression personnelle, forcément plus subjective. A la suite de relevés, des radiateurs électriques d'appoint ont été installés dans certains appartements qui le nécessitaient vraiment.

VRAI

7/ Les personnes âgées sont plus sensibles au froid

Les personnes âgées sont capables de maintenir leur température corporelle. Cependant, leur équilibre est plus fragile et leur capacité d'adaptation est moins grande, car l'efficacité des mécanismes de thermorégulation diminue avec l'âge. La baisse de la température corporelle chez les personnes âgées (36°/36,6° contre 37° pour un adulte en bonne santé) semble normale puisque la vieillesse s'accompagne d'une diminution ou d'un ralentissement de tous les systèmes physiologiques. Les agressions thermiques (chaudes et froides) sont mal contrôlées, la production de chaleur est insuffisante, et le frisson thermique peu efficace. Étant donné cette susceptibilité particulière, différents facteurs comme le vent, la température ambiante élevée ou le froid intense qui souvent passent inaperçus pour l'adulte peuvent troubler considérablement le vieillard et avoir pour lui des conséquences graves.

VRAI

8/ Les personnes âgées ont froid, il n'y a rien à y faire !

Quelques gestes simples peuvent être efficaces :

FAUX

- Encourager les personnes à demeurer actives physiquement et à faire de l'exercice puisque cela permet de hausser la température corporelle. Faire porter aux personnes inactives des vêtements plus chauds durant le jour.
- S'habiller chaudement car le port de vêtements en couches superposées assure une meilleure isolation thermique.
- Porter un bonnet de nuit, des bas puisque l'organisme perd beaucoup de chaleur par la tête et par les pieds.
- Manger des aliments riches en lipides et en sucres. Boire des liquides chauds et consommer les aliments lorsqu'ils sont chauds.
- Mais il est fortement déconseillé de boire de l'alcool pour se réchauffer. Même si l'alcool donne une impression de chaleur, il abaisse la température corporelle par vasodilatation gastrique et périphérique.

9/ Rien n'a été fait pour remédier aux problèmes de température

Face aux demandes des résidents, la municipalité a décidé d'augmenter la température dans les FPA de 1° dans la journée et d'avancer le passage à la température diurne de 30 minutes. Elle se déclenche donc maintenant à 5 h 30 le matin pour se terminer à 22 h 00. Il faut savoir qu'à durée de chauffage constante, l'augmentation d'un degré de la température programmée se traduit par une augmentation de 7 % de la facture globale de chauffage pour la ville.

FAUX

10/ Ce sont les résidents qui vont devoir payer

Pour l'instant, les mesures prises par la ville sont sans répercussion sur le loyer des résidents, qui sont parmi les moins chers des loyers pratiqués dans les établissements comparables de l'agglomération de Nancy ! Mais si d'autres actions devaient être entreprises, compte tenu du contexte financier dans lequel le budget communal se définit, avec pour conséquences des dernières mesures prises par le Gouvernement des charges en augmentation et des recettes en baisse, il est probable qu'il faille réfléchir à adapter les loyers. Les conseils de vie sociale seront associés aux réflexions éventuelles.

FAUX

ALBUM ALBUM ALBUM

Septembre 09 Samedi 5 : Vernissage de l'exposition Images d'Epinal - Dimanche 6 : Concert de Dave à la F



Octobre 09 Samedi 3 : Foire aux Pommles - Dimanche 4 : Massif floral réalisé par Villers-lès-Nancy pour le Cons



Novembre 09 Mercredi 4 : JAPD aux Ecraignes - Mercredi 11 : Cérémonie patriotique du 11 novembre - Me



ALBUM ALBUM ALBUM

Fête des Vendanges - Lundi 7 : Repas des Anciens aux Ecraignes - Dimanche 13 : Vide Grenier de Clairlieu



Conseil général 54 - Samedi 17 : Accueil des nouveaux Villarois - Dimanche 25 : Remise des récompenses de l'EKIDEN



Mercredi 18 : Journée « Ville Amie des Enfants » - Lundi 23 : Présentation du char de la Saint-Nicolas



AGENDA DE JANVIER À JUIN 2010 :

Saison culturelle

Samedi 16 janvier 2010 - 20 h 45 :

« **Le Bêret de la Tortue** » par le Théâtre 2000 - *Les Ecraignes*

Vendredi 22 et samedi 23 janvier 2010 - 20 h 45 :

« **Le Bourgeois gentilhomme** » par le Théâtre de la Roële
Théâtre de la Roële

Vendredi 29 janvier 2010 - 20 h 45 :

« **Le Bourgeois gentilhomme** » par le Théâtre de la Roële
Théâtre de la Roële

Vendredi 5 et samedi 6 février 2010 - 20 h 45 :

« **Aurions-nous rendez-vous ?** » récital de Gilles Méchi
Théâtre de la Roële

Samedi 06 février 2010 - 20 h 45 :

« **Taire** » danse jazz par la Cie La Carriole - *Les Ecraignes*

Vendredi 5 et samedi 6 mars 2010 - 20 h 45 :

« **Mes journées sont trop courtes** » par le Théâtre de la Roële dans le cadre du 100^e anniversaire de la Journée de la femme
Théâtre de la Roële

Dimanche 7 mars 2010 - 16 h 00 :

« **Mes journées sont trop courtes** » par le Théâtre de la Roële dans le cadre du 100^e anniversaire de la Journée de la femme
Théâtre de la Roële

Mercredi 10 mars 2010 - 20 h 45 :

« **Warren Zavatta – Ce soir dans votre ville** » - *Les Ecraignes*

Vendredi 5 et samedi 6 mars 2010 - 20 h 45 :

« **Ma mère, pour en finir avec...** » par le Théâtre de la Roële
Théâtre de la Roële

Vendredi 12 et samedi 13 mars 2010 - 20 h 45 :

« **Mes journées sont trop courtes** » par le Théâtre de la Roële dans le cadre du 100^e anniversaire de la Journée de la femme
Théâtre de la Roële

Dimanche 21 mars 2010 - 16 h 00 :

« **Ma mère, pour en finir avec...** » par le Théâtre de la Roële
Théâtre de la Roële

Vendredi 26 mars 2010 - 20 h 45 :

« **Ma mère, pour en finir avec...** » par le Théâtre de la Roële
Théâtre de la Roële

Samedi 27 mars 2010 - 20 h 45 :

« **Alpenstock** » par la Cie de l'Emporte Pièce - *Théâtre de la Roële*

Dimanche 28 mars 2010 - 16 h 00 :

« **Alpenstock** » par la Cie de l'Emporte Pièce - *Théâtre de la Roële*

Samedi 10 avril 2010 - 20 h 45 :

« **La Visite de la vieille dame** » par la Cie Clin d'œil
Les Ecraignes

Vendredi 07 mai 2010 - 20 h 45 :

« **J'ai faim** » marionnettes par la Cie Pipasol - *Centre Jean Savine*

Vendredi 7 et samedi 8 mai 2010 - 20 h 45 :

« **Mes journées sont trop courtes** » par le Théâtre de la Roële dans le cadre du 100^e anniversaire de la Journée de la femme
Théâtre de la Roële

Vendredi 21 et samedi 22 mai 2010 - 20 h 45 :

« **Soirées impros** » par la Cie Par Hasard - *Théâtre de la Roële*

Galerie M^{me} de Graffigny

Du 8 janvier au 31 janvier : Exposition de **Béatrice Tabah**

Du 5 février au 21 février : **Exposition d'artistes villarois**

Du 27 février au 7 mars : **Open des Arts** organisé par l'association des artistes villarois

Du 9 mars au 21 mars : **Quinzaine des Créateurs** par Idalina Création

28 mars : **Salon du livre lorrain** organisé par l'ADILL

du 16 avril au 2 mai : « **Biennale de l'Image** »

Du 7 mai au 30 mai : Exposition de **Gil Georges, Delphine Provost-Briery, Marie-France Vestier, Dominique Grentzinger, Violette Costet**

Du 4 juin au 27 juin : exposition **Pierre Didier** (sous réserve)

Autres manifestations :

A partir du 8 Mars 2010 : **100e anniversaire de la Journée de la Femme** - Exposition et Lectures de femmes célèbres préparées par le Théâtre de La Roële et la ville de Villers-lès-Nancy

17 mars 2010 - 20 h 30 : **Concert** de la classe d'orchestre du Conservatoire de Nancy

15 et 16 Mai : **Le Parc en Fête**

12 et 13 juin : **Manifestation de fin d'année de l'APM** - Parc M^{me} de Graffigny et Les Ecraignes

21 juin : **Fête de la Musique**

Informations, Réservations :

Théâtre de la Roële

4 rue St Fiacre

03 83 40 64 93 - roeleps@aol.com

Mairie de Villers-lès-Nancy

Service vie culturelle

3 rue Maurice André

03 83 92 32 40

PATRICK SCHOENSTEIN, À NOUVEAU HONORÉ

Nouvelle récompense pour Patrick Schoenstein, directeur du Théâtre de la Roële et président de la Fédération nationale des compagnies de théâtre, la « médaille Beaumarchais », qui honore des personnalités ayant œuvré pour les auteurs et la création. Elle lui a été remise au siège parisien de la SACD, Société des auteurs et compositeurs dramatiques fondée par Beaumarchais lui-même. Patrick Schoenstein rejoint ainsi une liste prestigieuse de récipiendaires parmi lesquels Tsilla Chelton, Abdou Diouf ou Denis Olivennes. Une belle reconnaissance pour le travail d'un passionné. Toutes nos félicitations !

WARREN ZAVATTA

« Ce soir dans votre ville »

**Mercredi 10 mars à 20 h 45
au Centre Les Ecraignes**

Issu d'une des plus célèbres familles du cirque, Warren Zavatta a choisi de rompre avec la tradition et de devenir acteur. On l'a vu au cinéma, au théâtre, servir des rôles que sa voix de baryton et son physique de colosse de charme imprégnaient singulièrement.

Amoureux des auteurs, des textes et des émotions vraies, il n'a jamais cessé pourtant de briller dans l'univers du cabaret, du sketch, du numéro, dans cette école presque opposée à celle du théâtre. La seule école où l'interprète doit rendre des comptes au spectateur « en direct ».

Les révélations insolentes d'un « fils de » survolté qui démonte d'une manière irrésistible le mécanisme du monde féérique et merveilleux du cirque, avec des personnages hauts en couleurs, des gags, des ébauches de numéro... mais surtout avec un texte incroyablement drôle, où le parler de la vie se mêle à la sincérité de l'acteur.

Plutôt politiquement incorrect que précautionneux, plutôt démasqué que mystérieux, plutôt

râleur qu'émerveillé, sa capacité à s'adresser sans cérémonie au public lui permet aussi de nous offrir quelques très beaux moments intimes, à la manière des grands clowns qui savent s'extraire de la relation et se laisser regarder de loin.



BÉATRICE TABAH

Exposition du 8 au 31 janvier 2010 à la galerie M^{me} de Graffigny



Née à Paris, Béatrice Tabah passe l'essentiel de son enfance et adolescence aux Etats-Unis, puis aux Philippines et au Liban.

Conservateur de musées (actuellement responsable de l'action culturelle de l'ensemble des musées de Troyes), elle partage son temps entre peinture, sculpture et organisation d'expositions et d'événements dans les musées de Troyes (Ousmane Sow, Tomi Ungerer, Art Animal et Co, Coskun...)

Corps, visages, regards, traités brutalement ou avec sensualité, réduits souvent à l'essentiel, pour exprimer une émotion qui cherche à toucher juste : « Pour moi la création plastique, quelle que soit la forme qu'elle prend, n'a de sens que si elle signifie fortement des réalités humaines, évidentes ou ambiguës, contemporaines ou éternelles (...) »

Que ce soit en peinture ou en sculpture, Béatrice Tabah travaille souvent des séries : les Anges dans les années 90, les Innocents, les Nomades, plus récemment elle explore le rapport à l'écrit et à la musique, dans la série sculptée autour de poèmes d'Aragon ou, en 2006, autour des textes et chansons de Bob Dylan.

Les deux dernières années ont été l'objet de projets d'envergure : une crèche de 50 personnages à la cathédrale de Troyes, Noël 2005, et à la création avec la compagnie Strad, en résidence au Théâtre Gérard Philippe de Saint-André, d'un spectacle « Est-ce ainsi les hommes... » mêlant 70 sculptures sur scène, danse, musique, film, lecture et peinture.

Cet été, elle a présenté un groupe de 70 sculptures, les « Innoncents sans papiers » à la cathédrale de Troyes.

MA MÈRE, POUR EN FINIR AVEC...

Comédie noire écrite par Pierre Notte, « Ma mère... » est une création nationale. Le Théâtre de la Roële est heureux de l'ajouter à son répertoire 2010 et de pouvoir vous en proposer son interprétation.

La première pièce de Pierre Notte, « Moi aussi, je suis Catherine Deneuve », a fait un tabac à sa création et a décroché le Molière du meilleur spectacle du théâtre privé.

Voici une nouvelle pièce de cet auteur à plusieurs facettes et aux talents multiples : écrivain, chanteur, comédien, musicien, dessinateur et même pendant un temps secrétaire général de la Comédie française...

Dans sa pièce, « Ma mère pour en finir avec... », Pierre Notte décide d'en finir avec nos peurs, nos regrets, notre famille et notre enfance... entre tragi-comédie et humour noir, la famille, la sainte famille, se retrouve autour de grand-mère qui s'éteint à petit feu... Vous croyez que cela va être triste ? Oh que non !

Sous la plume de cet enfant terrible des scènes parisiennes, de ce trublion génial du théâtre contemporain, la pièce balaie tout sur son passage dans un grand éclat de rire loufoque qui soudain laisse place à l'étrangeté de nos vies !

A voir absolument... Ce n'est pas si souvent qu'un auteur majeur confie la création d'une de ses pièces à des comédiens amateurs de province.

« AURIONS-NOUS RENDEZ-VOUS ? » Récital de Gilles Méchin

Le Théâtre de la Roële laisse tomber le masque du théâtre pour mettre celui de la chanson, et vous propose en février de découvrir un récital haut en couleurs.

Deux fois lauréat du grand prix du disque de l'académie Charles Cros (certains se souviendront du duo de Anne et Gilles), Gilles Méchin fait partie de la grande saga de la chanson française.

Avec charme et férocité, il balaie les niaiseries de nos vies et s'attaque avec force à quelques tabous... ses chansons évoquent sa vie, la nôtre aussi, les souvenirs d'enfance, les premières rides, la marginalité et l'amour qui passe.

Poète, Gilles Méchin aime les poètes, il aime les gens et le public et c'est avec humour et tendresse qu'il frappe à nos portes.



Pierre Notte

« Ma mère pour en finir avec... »

Comédie noire de Pierre Notte - Création nationale
Mise en scène, décors et costumes : Patrick Schoenstein
Lumière et son : Bruno Gaspérini
Avec Claire-Lise Claudon, Philippe Plaisance, Catherine Richard, Olivier Laurent, Nathalie Goutin, Marie Helfenstein, Nathalie Legay et Jean-Paul Frisé

Vendredi 19 et samedi 20 mars à 20 h 45
Dimanche 21 mars à 16 h 00
Vendredi 26 mars à 20 h 45
Théâtre de la Roële

« Aurions-nous rendez-vous ? »

Récital de Gilles Méchin
Vendredi 5 et samedi 6 février à 20 h 45
Théâtre de la Roële

CONNAISSEZ-VOUS LE CHANOINE DRIOTON ?

Cérémonie émouvante au cimetière de Villers-lès-Nancy où le Maire, Pascal Jacquemin, a rendu hommage au chanoine Drioton, en compagnie des membres du Cercle scientifique Etienne Drioton emmenés par son président Jean-Marie Voiriot et Edgar et Michel Mansoor, deux américains d'origine égyptienne qui avaient été spécialement venus de Californie et de Virginie rendre hommage à celui qui fut l'ami de leur père, antiquaire au Caire, avant la 2^e Guerre mondiale et propriétaire d'une galerie d'objets d'art renommée.



Né le 21 novembre 1889 à Nancy, Etienne Drioton est issu d'une famille mi-lorraine, mi-bourguignonne : ses parents, catholiques fervents, tiennent deux librairies religieuses, ainsi qu'un atelier d'ornements d'église et de vêtements religieux. Aîné de 5 enfants, il sera élevé dans un esprit profondément chrétien.

Après de brillantes études qui le conduiront à obtenir un baccalauréat littéraire grec-philosophie à l'âge de 16 ans, et deux doctorats en philosophie et en théologie ainsi qu'une licence ès sciences bibliques au séminaire français de Rome, il est pendant la 1^{ère} Guerre mondiale aumônier à l'hôpital Sédillot. En 1929, il est nommé chanoine honoraire de Nancy. A chaque fois qu'il le peut, on le retrouve dans la maison de ses parents ou de sa soeur Marguerite à Villers-lès-Nancy. Certains se souviennent encore de ses sermons, de ses allocutions lors de mariages ou de baptêmes, ainsi que de ses conférences dans le cercle de l'Académie de Stanislas.

Décédé le 16 janvier 1961, ses obsèques feront l'objet d'une grandiose cérémonie à la cathédrale de Nancy ; mais lui-même repose, sous une simple pierre tombale, dans le caveau familial de Villers-lès-Nancy.

La carrière du Chanoine Etienne Drioton est digne des plus grands éloges. Dès 1920, il est nommé professeur d'égyptien, de copte et de démotique à l'Institut catholique à Paris, et devient le premier secrétaire général de la Société française d'égyptologie.

De 1924 à 1929, l'IFAO (Institut français des antiquités orientales) lui confie un chantier de fouilles près de Louxor).

En 1926, il est Conservateur adjoint au département des Antiquités égyptiennes du Louvre où il réaménage les salles coptes et la galerie d'épigraphie. Dix ans plus tard, c'est sa nomination au poste de Directeur général des antiquités égyptiennes au Caire qui va être la consécration de sa carrière. En 1938, il est fait chevalier de la Légion d'honneur et en 1950, officier. Après le renversement du roi Farouk, il se consacre à la publication de ses travaux et à l'enseignement : directeur de recherches au CNRS, professeur à l'Ecole pratique des hautes études au Louvre, à l'Institut catholique et enfin, de 1957 à 1960, au collège de France en philologie et archéologie égyptiennes.

Son élection à la présidence de la Société française d'égyptologie clôturent le parcours sans faute de cet homme exceptionnel, mais auquel selon Edgar Mansoor, « il manque un hommage à la hauteur de son travail ».

C'est ce que Villers-lès-Nancy a essayé de faire avec le dépôt de la gerbe sur sa tombe et l'organisation dans la même journée d'une conférence qui a réuni plus d'une cinquantaine de personnes captivées par la vie d'un grand Nancéien un peu oublié.

Pour plus d'information sur le chanoine Drioton, vous pouvez contacter le Cercle scientifique Etienne Drioton :

CSED - MJC Pichon
7 bd du Recteur Senn - 54000 Nancy
03 24 33 98 45 - <http://www.cercle-drioton.net>



Pascal Jacquemin, Jean-Marie Voiriot, Edgar et Michel Mansoor devant la tombe du Chanoine Drioton au cimetière de Villers

Charles Darwin et la théorie de l'évolution : contexte, influences, conquêtes, héritage

Grand succès pour la conférence organisée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles Darwin, créateur de la théorie de l'évolution : plus d'une centaine de personnes étaient présentes au Château M^{me} de Graffigny pour écouter le villarois Arnaud Fischer, maître de conférences en chimie et histoire des sciences à l'Université de Nancy-1.

A noter que son exposition de 18 panneaux et près de 300 images (photos, portraits, tableaux, manuscrits) a ensuite été exposée à la Mairie de Nancy pour un colloque sur le même thème proposé par l'Académie lorraine des sciences en présence de Yves Coppens.



4^e RENCONTRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Tous les ans à la fin du mois de novembre, la ville de Villers-lès-Nancy invite les acteurs économiques, chefs d'entreprise, commerçants, directeurs d'administration, professionnels de la santé qui sont implantés sur le territoire communal, à une rencontre conviviale pour échanger sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour les aider. Au programme cette année, l'annonce de la parution début 2011 d'un guide des acteurs économiques original.

L'objectif de cette rencontre amicale est de leur permettre de se rencontrer et, pourquoi pas, de constituer un réseau de partenaires. En effet, essentiellement résidentielle, la ville de Villers-lès-Nancy compte tout de même, selon la CCI de Nancy, près de 300 entreprises sur son sol, sans compter les artisans ou les professionnels de santé. Et même si ses compétences directes en matière économique sont limitées car le sujet est principalement du ressort de la Communauté urbaine, la municipalité a décidé d'agir en renforçant l'information des habitants pour développer l'axe « proximité » de la relation économique entre les habitants et les acteurs économiques de Villers-lès-Nancy.

La proximité, atout de Villers

Villers dispose aussi de trois pôles commerciaux, de proximité, avec le Plein Centre, le boulevard de Baudricourt et le centre commercial des Chalades à Clairlieu. Villers offre également une proximité avec les grands axes de communication, les centres de recherche de pointe, des écoles d'ingénieurs reconnues. Ces atouts permettent à la commune d'offrir un environnement de qualité attirant des activités commerciales et de nombreux services.

L'idée d'un annuaire des acteurs économiques a été impulsée par Claude Surget, adjoint délégué, et Jean-Marc Debant, conseiller municipal délégué au développement économique. Deux éléments ont alimenté l'évolution de la réflexion de la ville : la distribution début 2009 d'un agenda de la ville, qui a été apprécié par de nombreux Villarois, et le fait que l'annuaire devait être « durable », pour ne pas être oublié quelques semaines après sa distribution.

Un agenda-guide des acteurs économiques, distribué à tous les Villarois

C'est pourquoi, un regroupement de ces deux documents en un seul, un « guide des acteurs économiques-agenda », financé par la publicité, a été proposé. Les premières réactions des participants de la soirée ont été favorables. Il devrait donc voir le jour début 2011.

Dans un premier temps, afin de valider les informations obtenues auprès des chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat) ou simplement dans l'annuaire téléphonique, une fiche d'identité a été distribuée, ou sera envoyée début janvier, à tous les acteurs connus.

Vous pouvez bien sûr, si vous êtes un acteur économique de la ville et si vous n'avez pas reçu cette fiche, contacter le service Développement économique de la ville (03 83 92 32 48 – deveco@villerslesnancy.fr) pour faire partie de ce guide.

A partir de ces informations, une étude de faisabilité sera menée dans un premier temps, puis si elle s'avère positive, les opérations de création du guide seront lancées.

Rappelons au passage à tous les commerçants qui sont démarchés lors d'opérations commerciales, une lettre d'accréditation du Maire doit leur être présentée, et qu'ils peuvent en vérifier la validité en contactant les services de la mairie.

Le guide sera présenté officiellement aux acteurs économiques en novembre 2010 lors de la prochaine rencontre, et ensuite distribué dans toutes les boîtes aux lettres villaroises en décembre 2010.

Par ailleurs, la municipalité enverra en début d'année un questionnaire sur les jobs d'été, avec la volonté, à travers l'envoi de ce questionnaire, de faciliter la liaison entre l'offre et la demande. De nombreux jeunes Villarois recherchent en effet tous les ans des stages ou des jobs d'été.



Rencontre des acteurs économiques villarois le 24 novembre 2009

JEUNESSE JEUNESSE JEUNESSE

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Comme tous les ans, les conseillers municipaux juniors de Villers-lès-Nancy ont été élus en octobre parmi les élèves de CM2 des écoles villaroises, puis ont été officiellement installés dans leurs fonctions par Claude Keiflin, 1^{er} adjoint au Maire, au cours d'une plénière des conseils municipaux adultes et enfants organisée en clôture de la journée villaroise des droits des enfants.

Conseillers élus en 2009 :

M^{lle} Laure KASSEM (école des Aiguillettes)
M. Pierre-Louis PICHARD (école des Aiguillettes)
M^{lle} Camille DURAND (école des Aiguillettes)
M. Martin HERENGT (école des Aiguillettes)
M^{lle} Joséphine MARTINEZ (école du Placieux)
M^{lle} Laura TABBONE (école du Château)
M^{lle} Méliza HANRIQUEL (école du Château)
M^{lle} Louhana GUELAUD (école du Château)
M. Enguerrand CRUZILLE (école du Château)
M^{lle} Clara PIERSON (école Camus)
M. Alban MARCHAND (école Camus)

Conseillers élus en 2008 (2^e année de mandat) :

M^{lle} Sarah MOINE-DAUDIER
M. Bixente GRANDJEAN
M. Théo FRASCHINI
M^{lle} Anne-Lucie ROBIN
M^{lle} Madison WAGNER
M^{lle} Louise WU
M. Alexis PERNET
M. Gatien DIDRY
M^{lle} Chloé LETE
M. Guillaume SAPIN
M. Ryan BENKHEDDA

Les nouveaux conseillers se sont tout de suite mis au travail, avec deux dossiers :

Le nom du Pedibus villarois, dont l'extension au secteur du groupe scolaire Villers-centre a débuté avec succès mi-novembre. Les enfants ont choisi de le nommer **Villécolobus**

La préparation du concours des Maisons décorées de Noël.

Villers Nouvelles adresse aux nouveaux conseillers ses félicitations et leur souhaite un bon travail !



VILLÉCOLOBUS

Le Pédibus change de nom, les enfants du Conseil municipal d'enfants se sont penchés sur la question.



Trajet aller, rue du Haut de la Taye

Depuis mi-novembre, vous devez maintenant parler du Villécolobus !

Une deuxième ligne est désormais ouverte. Elle succède à celle desservant l'école Albert Camus à Clairlieu, et relie la Maison de la Petite Enfance (rue de la Carrière) à l'école Simon de Chatellus (rue Albert 1^{er}).

Villers Nouvelles tient à remercier et à féliciter les parents volontaires qui encadrent les enfants et se relaient durant les trajets aller et retour.



Infos service jeunesse, éducation : 03 83 92 32 49

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2009

Le 14 novembre dernier, les « mains vertes » villaroises s'étaient données rendez-vous au Château M^{me} de Graffigny pour la remise des prix du concours des maisons fleuries 2009. Le jury, qui a sillonné les rues de la ville durant cette année pour évaluer l'arrangement, l'harmonie, l'originalité et la qualité des géraniums, dahlias, hortensias et autres compositions florales, a rendu son classement dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Cette année les participants ont eu le plaisir de recevoir des poteries et des cagettes de bulbes ; quant aux premiers prix, elles ont reçu en plus un bouquet et une image d'Epinal.

Maisons fleuries

1^{ère} Danielle Daudier



Balcons fleuris

1^{ère} Sabine Wagner



FPA Paul Adam

1^{ère} Suzanne Budd



Marie-Elisabeth Baillot
Jean Lhuillier
Pierrette Albrecht
Gérard Lorette
Isabelle Badier
Nicole Durand
William Cointin
Nicole Stock
Gérard Cuny
Marie-Rose Begeot
François Eury
Pierrette Liegeois
Philippe Tepati
André Courtois
Christiane Mougnet
Jean-Pierre Scheubel
Mireille Thiebaut
Paulette Colire
Michel Lucot
Danièle Lehmann
Jacqueline Streit
Nicole Loeffler
Anne-Marie Richardin
Monique Keiser
Claude De Moura
Serge Amiot
Claudine Muller
Jean-Claude Grandthurin
Colette Wilhelm
Roger Birot
Colette Lang
Guy Lacour
Denise Baillot
Valérie Rampont
Pierre-Joseph Fantin
Jean-François Minetti

Nicole Feller
Marie-Henriette Delhaye
Benito Toschi
Agnès Bernard

Jacqueline Garnot
Georgette Brion
Ruth Bleyer
Marcelle Feurer
Yvette Bertau

Villers Nouvelles félicite tous les participants



Le jury : Monique Lepetit, Paul Moret, Christine Fléchon-Paglia, Laurent Péru, Martine Marchand, Gérard Boulanger et Jean-Marie Artz

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

Budget 2009 : décision modificative n° 1

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité (7 abstentions : groupe Villers Vitalité), la décision modificative n° 1/2009 destinée à ajuster les crédits de dépenses et des recettes de l'exercice 2009, en fonction d'opérations d'ordres comptables et de la prise en compte du bilan carbone de la ville, des dépenses nouvelles liées à la pandémie de grippe A-H1N1 et d'économies sur les frais de personnel.

Avenant n° 1 au marché de prestation de service de restauration municipale entre la Ville et AVENANCE

Un marché de fourniture de repas a été conclu entre la Ville et AVENANCE pour une durée d'un an, renouvelable chaque année, avec une durée maximale de 4 ans. Il concerne la restauration scolaire en liaison froide, la restauration des personnes âgées, en liaison chaude à partir de la cuisine centrale du FPA « Paul Adam ». Il a été renouvelé pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Toutefois, à ce jour, les services vétérinaires départementaux, n'ont pas délivré l'agrément sanitaire européen requis, pour la cuisine centrale du FPA « Paul Adam ».

De ce fait, pour assurer la continuité du service municipal de restauration en liaison chaude, il est nécessaire d'adapter le marché afin de couvrir la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 (date de reconduction expresse du marché), en fournissant les repas en liaison chaude depuis une autre cuisine centrale agréée, la livraison dans les différents points étant à la charge d'AVENANCE.

AVENANCE, qui possède une cuisine centrale à Vandoeuvre, a soumis une proposition tarifaire découlant de cette modification substantielle du contrat. Le montant total maximum s'élèvera à 92 880 euros

Après avis favorable de la Commission des finances, le Conseil municipal a, à la majorité (7 contre : Groupe Villers Vitalité), accepté la proposition tarifaire de la société AVENANCE et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010.

Subventions exceptionnelles

Après avis favorable de la Commission des finances et de la Commission activités sportives et jeunesse, le Conseil municipal, a accordé, à l'unanimité, les subventions exceptionnelles suivantes :

- Société Protectrice des Animaux : 100 euros
- Comité des fêtes : 12 000 euros représentant le remboursement des Images d'Epinal acquises au profit de la Ville.
- Association des assistantes maternelles : 600 euros à l'occasion du 30^e anniversaire de l'Association des assistantes maternelles de la ville.
- Association badminton Nancy/Villers : 300 euros pour des frais de déplacements de Sylvie Visconti au Championnat du monde 2009 en Espagne.
- COS Villers karaté : 1 000 euros correspondant aux frais de déplacements pour ses athlètes de niveau national et international

Ouverture d'un compte au registre national des certificats d'économie d'énergie

La Ville s'est inscrite dans une démarche de développement durable, de préservation des ressources naturelles et par corrélation, d'économie d'énergie. Elle a souhaité devenir détentrice de certificats d'économie d'énergie (CEE) grâce à celles générées par les travaux d'amélioration thermique réalisés sur le patrimoine municipal et chez les particuliers.

Un dossier de demande de CEE a donc été déposé auprès de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), le 30 juin 2009, pour les opérations réalisées du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009.

Après avis favorable de la Commission des finances et de la Commission développement durable, environnement et cadre de vie, le Conseil municipal, a, à l'unanimité, décidé d'ouvrir un compte sur le registre national des certificats d'économie d'énergie (frais d'inscription : 57,41 euros TTC) pour être en mesure de revendre un ou des certificats.

Modification du forfait bien-être dans les Foyers de Personnes Agées

Le forfait « maintien de l'autonomie » (activation gestuelle et corporelle, « massages » et soins de pieds proposés par les auxiliaires de maintien de l'autonomie, atelier d'animation communale) a été créé en 2005. En 2006, il a été transformé en forfait « bien-être » et son contenu a été modifié suite à la nouvelle organisation en matière d'animation et pour favoriser la participation des personnes âgées.

Quand les personnes âgées s'absentent ou sont hospitalisées, le nombre de séances est réduit alors que le montant du forfait reste identique, ce qui est souvent un motif de non adhésion.

Après avis favorable de la Commission des finances, de la Commission solidarité et des Conseils de la vie sociale au foyer « Le Clairlieu » et « Paul Adam » le Conseil municipal, a, à l'unanimité, modifié le forfait « bien-être » en instaurant un forfait de 12 séances remplaçant le forfait mensuel, afin que les personnes âgées puissent bénéficier du même nombre de séances pour le même tarif.

Extrait du

Compte administratif 2008

La loi d'orientation n° 92-125 du 8 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'insérer dans une publication locale des données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Informations financières - ratios 15 714 habitants 2008			
* strate des communes de 10 à 20 000 habitants		Valeurs	Moyenne nationale*
1	dépenses réelles de fonctionnement/population	706,48	1 093,00
2	produit des impositions directes/population	214,28	447,00
3	recettes réelles de fonctionnement/population	754,88	1 216,00
4	dépenses d'équipement brut/population	62,80	549,00
5	encours de dette/population	370,37	941,00
6	dotation globale de fonctionnement/population	139,54	238,60
7	dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	61,83%	51,42%
8	coefficient de mobilisations du potentiel fiscal	0,48	0,99
8 bis	coefficient de mobilisations du potentiel fiscal élargi	1,15	1,00
9	dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles	97,16%	100%
10	dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	8,31%	29%
11	encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	49,06%	77%

EXPRESSION DES GROUPE POLITIQUES

Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace de débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.

NOS COMMUNES DE PLUS EN PLUS MALMENÉES !

Notre majorité n'a régulièrement cessé de dénoncer le traitement dont font l'objet nos communes. Celles-ci, et Villers-lès-Nancy n'échappe pas à la règle, doivent en effet faire face à des charges croissantes, alors que l'Etat poursuit son désengagement. Pourtant, notre municipalité s'est constamment efforcée depuis 2001 de maintenir des services de proximité de qualité et de maîtriser les budgets. Les objections de l'opposition en deviennent anecdotiques et ne constituent en rien une réelle politique alternative. Peu peuvent contester nos ambitions en matière d'éducation, d'urbanisme, de développement durable, de culture, d'accompagnement de toutes les catégories de notre société des plus jeunes aux plus âgés, ... La pression fiscale est pourtant restée très en-deçà de ce qu'elle est dans les villes de même importance dans l'agglomération nancéenne, en Lorraine et en France.

Nos craintes sont pourtant renforcées par la confirmation par le gouvernement Sarkozy-Fillon de la suppression de la taxe professionnelle. Comment pourrions-nous croire aux promesses gouvernementales quant à d'éventuelles compensations financières ? La plupart des élus locaux, dont deux anciens Premiers ministres UMP, Messieurs Juppé et Raffarin, ont exprimé leurs inquiétudes légitimes. Le gouvernement devrait encore rester sourd comme il l'a été devant les nombreux appels lui demandant de revenir sur le « bouclier fiscal ». Quelle posture adoptera dès lors l'opposition municipale, elle toujours si prompte à accepter les décisions gouvernementales tout en prétendant qu'il existerait une autre politique, mais sans en exprimer le moindre contour ?

C'est en fait l'existence même des services publics de proximité qui se trouve menacée. Le discours de notre majorité n'a jamais varié et nous avons ainsi soutenu l'initiative de la « votation citoyenne » sur l'avenir de la Poste du 3 octobre dernier. Que penser de l'intervention en Conseil municipal d'un représentant de l'opposition pour prétendre qu'une mobilisation sur ce dossier s'avérerait inutile et superflue ? Le plus important, ce sont ces 24 500 Meurthe-et-mosellans et presque un millier de citoyens à Villers-lès-Nancy qui ont affiché leur refus d'une atteinte au statut de La Poste. La vigilance s'impose donc plus que jamais !

Pascal BRENNEUR
Président du groupe majoritaire

Sécurité à Villers : briser le mur du silence

Le mois dernier, le commerce de journaux Le Papyrus, au centre commercial Villers Plein Centre, a été l'objet d'une attaque très violente. Aggression physique du buraliste, incendie brutal du magasin, tout cela pour voler la caisse. La personne est très touchée, le magasin totalement dévasté. Cet acte reste exceptionnel à Villers, dieu merci.

Mais traiter le problème de l'insécurité par le silence et l'ignorance n'a jamais été une solution pour faire reculer le phénomène. Il n'y a pas de recette miracle, c'est une évidence, mais l'indifférence ou la ritouelle « c'est l'affaire de l'Etat » témoignent d'une profonde méconnaissance de la réalité.

Bien sûr, l'intervention policière relève, heureusement, du seul ressort de l'Etat. Mais la prévention, la protection, la dissuasion, restent de loin préférables, et souvent plus efficaces !

Et là, une multitude d'acteurs privés et publics ont leur rôle à jouer. Il faut d'abord accepter de porter un véritable diagnostic, et le partager. Ainsi, nous recevons de plus en plus de témoignages faisant état d'une montée des incivilités et du trafic de stupéfiants sur l'ensemble du territoire villarois. Vrai ou faux ? Il faut se faire une opinion ! C'est pourquoi des élus de Villers Vitalité se sont rendus sur les lieux qui nous ont été signalés, notamment dans la Coulée Verte, dans certains bâtiments de Clairlieu, dans le Village et au Placieux, pour nous permettre de constater qu'aucun quartier n'est épargné.

Mais pour voir aussi que, dans certains cas, des solutions peuvent exister, nécessitant une action concertée, et où la compétence municipale peut jouer.

Car, si nous ne croyons guère à l'efficacité des grands discours sécuritaires, nous pensons que, concrètement, la disposition de certains bâtiments, la prudence de chacun, la solidarité et l'humanité de tous, la surveillance humaine ou automatisée permettent, dans beaucoup de cas, d'éviter les atteintes à la sécurité des biens et des personnes.

A Villers, on entend parler sécurité une fois par an, pour indiquer que la police municipale, dont nous pensons que l'action mérite d'être reconnue, veille sur certains logements pour éviter les cambriolages estivaux.

C'est peu, et ça conduit au résultat que nous déplorons.

François WERNER

Droit de réponse de Villers Vitalité au « droit de réponse » du Maire dans le précédent Villers Nouvelles

Dans le précédent numéro de Villers Nouvelles, les Villarois ont pu découvrir une nouveauté : le « droit de réponse » du maire à la tribune de l'opposition sur la question du handicap.

En réponse à celle-ci, Villers Vitalité souhaite apporter les précisions suivantes :

- le maire s'arroge le droit de réduire encore l'espace des groupes politiques pour exprimer son opinion, pourtant affichée à toutes les autres pages de ce bulletin;
- il invoque pour cela « le droit de réponse », droit qui n'est ouvert qu'en cas de mise en cause d'une personne, ce qui n'était nullement le cas, Villers Vitalité s'interdisant tout commentaire sur autre chose que la politique municipale;
- il prétend que nous dénigrions le travail de la commission d'accessibilité, alors que nous ne l'avons jamais mentionné dans notre éditorial;
- nous soulignons, puisqu'il en parle, que les excellentes conclusions de cette commission conduisent à préconiser de très lourds travaux sur les bâtiments communaux;
- nous laissons donc les Villarois juger des enveloppes de travaux : vingt fois plus pour le boulo-drome que pour les travaux d'accessibilité en 2009;
- nous maintenons tous les chiffres portés dans la tribune de l'opposition sur le handicap, ceux-ci étant extraits des documents officiels fournis par la mairie;
- nous avons saisi le tribunal administratif des multiples atteintes aux droits de l'opposition à Villers : nous vous rendrons compte du jugement rendu par des magistrats indépendants.

François WERNER

Il avait été demandé aux présidents de groupe une contribution comprenant un maximum de 2300 signes afin qu'elles restent parfaitement lisibles compte-tenu de l'espace dévolu à l'expression des groupes politiques. François Werner a fourni une contribution de 3887 signes. J'ai donc demandé que sa mise en page soit adaptée, quitte à en réduire la taille des caractères, pour qu'elle soit publiée dans son intégralité, et qu'il ne m'accuse pas de le censurer.

Pascal Jacquemin
directeur de publication

RELATIONS AVEC LA CUGN

Voici la liste des délibérations et décisions du président de la Communauté urbaine prises au premier semestre 2009 concernant Villers-lès-Nancy.

Conseil de Communauté du 19 décembre 2008

- ARTEM : contribution du Ministère de l'intérieur à la réalisation de l'Ecole des mines
- Etude de définition et programme pour les aménagements et la valorisation du site de Nancy thermal
- Reconstitution du plan de soutien aux énergies renouvelables ; bois énergie, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur
- Agenda 21 : reconduction de la participation communautaire à l'acquisition de récupération d'eaux pluviales

Conseil de Communauté du 6 février 2009

Grands axes stratégiques de la politique des transports pour les années 2009 à 2015, notamment :

- Création d'une desserte « Campus » vers Brabois pour répondre aux phénomènes de saturation du tram observés en heures de pointe
- Développement d'un service de transport efficace et maillé, qui associe des lignes structurantes (lignes 1, 2, et 3) à des lignes de proximité
- L'amélioration de la desserte ferroviaire dans l'agglomération, comme solution de déplacement complémentaire au réseau Stan

Conseil de Communauté du 20 mars 2009

- Composition du jury pour le marché de maîtrise d'œuvre sur le parc de Brabois.
- Appel à candidatures pour la gestion du réseau pour les années 2010 à 2022
- Contrat territorialisé de développement durable avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle

Conseil de Communauté du 24 avril 2009

- Programmation 2009 du logement à loyer modéré
- Demande de subvention au Fond européen de développement régional (FEDER) pour le parc relais de Brabois
- ARTEM – 1ère tranche de constructions : lancement de l'appel d'offres ouvert pour les marchés de travaux
- Actualisation des études préalables sur le schéma général et réalisation des études d'insertion de la ligne 3

Conseil de Communauté du 26 juin 2009

- Pour la ligne 2, demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
- Nouveau centre des congrès : modification du montage juridique
- Dossier de réalisation de la ZAC « Nancy Grand Cœur »
- Parking Croix de Bourgogne : appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux



Hommage à Martin Weber

La ville de Villers-lès-Nancy, rend hommage à Martin Weber, Maire d'Oerlinghausen de 1989 à 1999, décédé le 20 novembre 2009.

Lorsque Monsieur Martin Weber devient Maire, le jumelage entre nos deux villes est officialisé depuis une année.

Pendant son mandat, il a eu la volonté permanente de développer nos relations amicales et d'intensifier nos échanges dans de nombreux domaines : familial, culturel, sportif notamment.

Il nous a souvent rendu visite à Villers-lès-Nancy, avec son épouse ou avec une délégation de sa ville, quite à faire à bicyclette une partie du trajet avec son groupe.

Il avait tenu à être du voyage le 31 mai 2003 pour le 15^e anniversaire de notre jumelage célébré dans notre ville, alors que sa santé n'était plus parfaite.

Les Villaroises et les Villarois qui l'ont connu, notamment les élus et les membres des associations oeuvrant pour le jumelage (l'ASC entre autres) se souviendront longtemps de Monsieur Martin Weber. A chacune de nos visites à Oerlinghausen, sa disponibilité était totale pendant tout notre séjour et son accueil était toujours amical et chaleureux.

D'ailleurs, il est présent sur toutes les photographies de groupe prises avant le départ de notre bus devant l'Hôtel de Ville d'Oerlinghausen.

Villers-lès-Nancy n'oubliera jamais Monsieur Martin Weber

Claude Keiflin

1^{er} Adjoint au Maire

Délégué aux relations internationales

Restos du coeur 2009

Les restaurants du coeur ouvrent leurs portes à partir du 2 décembre 2009, Salle Louis Colin à Laxou - cité des Provinces (à côté du groupe commercial). Les bénévoles vous accueilleront les mercredis et jeudis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Informations auprès du Centre social de Laxou : 03 83 90 86 86

Villers sur Twitter



Retrouvez les infos, actus et flash de la Ville sur Twitter : www.twitter.com/villerslesnancy



Vaccination Grippe A

La campagne de vaccination contre la grippe A se poursuit, avec l'envoi des convocations aux personnes prioritaires selon le calendrier fixé par le Gouvernement. La convocation, qui comporte un bon de vaccination, est obligatoire pour se rendre dans le centre de vaccination dont dépend son domicile.

Pour les habitants de Villers-lès-Nancy, il s'agit du Gymnase La Fontaine, 7 rue de la Moselle à Laxou (lignes 112 ou 124 - Arrêt Mortagne), dont les horaires sont : Mardi, Jeudi, Vendredi de 15 h 00 à 19 h 00, Mercredi de 9 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00, Samedi de 9 h 00 à 13 h 00. 10 agents volontaires de la ville de Villers-lès-Nancy font partie des équipes d'animation du centre.



Infos défibrillateurs

Depuis début décembre, la Ville a installé 5 défibrillateurs :

- à l'Hôtel de Ville
- au Centre des Ecraignes
- au Stade Roger Bambuck
- au FPA Paul Adam
- au FPA Le Clairlieu

Deux autres seront bientôt disponibles (courant décembre) dans la voiture de la Police municipale et au Centre Jean Savine.

Ils sont à utiliser si quelqu'un fait un arrêt cardiaque (perte de conscience et plus de respiration).

Tout d'abord, appelez les secours au 112 (numéro européen d'urgence depuis fixe ou mobile). Puis envoyez quelqu'un chercher le défibrillateur et une des personnes formées à son utilisation dans le lieu public le plus proche.

Agenda

9 et 23 janvier : Cours de dessin de 9 h 00 à 11 h 00 au jardin botanique du Montet -2,30 euros la séance- Renseignements : 03 83 41 47 47

12 janvier : Cours de jardinage au jardin botanique du Montet -2,30 euros la séance- Renseignements : 03 83 41 47 47

19 janvier : Voeux du Maire et de la municipalité au Centre des Ecraignes -places limitées- Inscriptions obligatoires : 03 83 92 12 12

21 janvier : « Histoire du quartier Saint Sébastien » conférence de Juliette Regnier suivie d'un goûter lorrain. MJC Jean Savine à 15 h 00 -entrée libre- Renseignements Costumes et traditions en Lorraine: 03 83 27 70 90

23 janvier : Réunion annuelle des jardiniers de France à 14 h 00, MJC Jean Savine -entrée libre- Renseignements : 03 83 27 14 55

24 janvier : Concert d'hiver de l'APM à 15 h 00 -entrée libre- Centre Les Ecraignes

27 janvier : « Au coin du feu » par l'association Villers plaisir intergénération.

30 janvier : Repas lorrain à la MJC Jean Savine à 19 h 30 -réservation obligatoire- Renseignements Costumes et traditions en Lorraine : 03 83 27 70 90

31 janvier : le Cos Twirling bâton participe au critérium de Twirling bâton de Pont-à-Mousson -entrée libre-

6 et 20 février : Cours de dessin de 9 h 00 à 11 h 00 au jardin botanique du Montet -2,30 euros la séance- Renseignements : 03 83 41 47 47

9 et 13 février : Cours de jardinage (mardi de 18 h 30 à 20 h 00 - samedi de 10 h 00 à 11 h 30) au jardin botanique du Montet -2,30 euros la séance- Renseignements : 03 83 41 47 47

10 février : « Le chardon bleu » par l'association Villers plaisir intergénération

du 15 au 19 février : Ateliers verts au jardin botanique du Montet pour les adolescents de 11 à 15 ans -gratuit, places limitées- Inscriptions : 03 83 41 47 47

du 22 au 26 février : Semaine d'animations ludiques et artistiques « On se presse le citron » pour les enfants de 8 à 13 ans de 9 h 30 à 11 h 30 au jardin botanique du Montet -gratuit, limité à 15 places- Inscriptions : 03 83 41 47 47

9 et 17 mars : Cours de jardinage (mardi de 18 h 30 à 20 h 00 - samedi de 10 h 00 à 11 h 30) au jardin botanique du Montet -2,30 euros la séance- Renseignements : 03 83 41 47 47

14 et 21 mars : Élections régionales. **N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31/12/09 au service état-civil** (voir page 7). Renseignements : 03 83 92 12 15

25 mars : « Découverte de la Meuse et de son histoire à travers de vrais romans » conférence de Henriette Bernier suivie d'un goûter lorrain. MJC Jean Savine à 15 h 00 -entrée libre- Renseignements Costumes et traditions en Lorraine: 03 83 27 70 90

28 mars : Concert de l'orchestre de l'APM -entrée libre- Centre Jean Savine



Directeur de publication : Pascal Jacquemin

Directeur de rédaction : Christelle Crespin
Crédits textes : Jean-Philippe Gurecki, Lisette Hanrion

Crédits photos : Jean-Philippe Gurecki, Morgan Masson, Lisette Hanrion

Conception : Lisette Hanrion

Impression : 8250 ex.

Dépot légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Impression : Apache Color

Villers Nouvelles n° 32 - décembre 2009